

FORMATION-ACTION PREVENTION DES RISQUES LIES A L'ACTIVITE PHYSIQUE

Formation habilitée INRS

1 ENJEUX

- Supprimer et réduire les risques liés à l'activité physique dans les situations de travail, cause de plus d'un tiers des accidents du travail (AT) et de 80 % des maladies professionnelles,
- Développer avec tous les partenaires du réseau prévention, l'autonomie de l'entreprise en matière de prévention des risques liés à l'activité physique,
- Déployer les bonnes pratiques de la prévention jusqu'au poste de travail et au salarié

2 COMPRENDRE LA DEMARCHE PRAP

La formation des acteurs PRAP est intégrée dans le projet de prévention des risques professionnels de l'entreprise ou l'établissement.

Préalablement à l'organisation des séances de formation du personnel et au regard des enjeux et objectifs visés à travers la formation d'acteurs PRAP, il est fondamental que l'entreprise ou l'établissement engage son action, dans le cadre d'une démarche de projet nécessitant :

- La mobilisation de la Direction et des principaux acteurs (encadrement, CHSCT et autres partenaires sociaux, service de santé au travail ...) : pour la définition des objectifs et l'engagement dans la mise en œuvre du projet de prévention et de formation.
- La création d'un groupe pilote : pour la mise en œuvre et le suivi d'un plan d'actions élaboré à partir des propositions d'améliorations formulées par les participants à la formation PRAP (en lien avec la démarche d'évaluation des risques et le Document Unique de l'entreprise ou de l'établissement).

Pour vous aider dans la mise en œuvre de cette démarche, une réunion sera organisée dans l'entreprise avec la formatrice, les membres de la direction et les acteurs de la prévention (DP, CHSCT, responsable sécurité...).

3 OBJECTIFS

La formation-action PRAP s'inscrit dans un principe d'acquisition de compétences. La stagiaire sera amenée à développer ses compétences de façon itératives entre son poste de travail et la formation dispensée.

Compétence 1	Etre capable de se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise
Compétence 2	Etre capable d'observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues
Compétence 3	Etre capable de participer à la maîtrise du risque dans son entreprise et à sa prévention

4 PUBLIC VISE

Accessible à tous, cette formation ne requiert pas de connaissance spécifique.

5 MODALITES PRATIQUES

5.1 DUREE

- Secteur IBC : **Industrie - Bâtiment – Commerce** 2 jours (14 heures)

Public : préparateur de commande, employé libre service...

- Secteur 2S : **Etablissement de santé, maison de retraite,** 3 ou 3,5 jours (21 heures)

Public : structure d'accueil de la petite enfance, structure d'accueil de personnes à mobilité réduite...

5.2 VALIDATION

Un **certificat d'acteur PRAP valable 24 mois** sera délivré au candidat qui a participé à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation continue favorable à l'aide de la grille d'évaluation nationale (document INRS).

La prolongation de cette validation est conditionnée par le suivi d'un stage « maintien et actualisation des compétences » d'une journée tous les 24 mois.

5.3 LIEU

Dans votre établissement, en intra entreprise. Dans nos locaux, en inter entreprises.

5.4 TARIF

Nous consulter.

